LE VILLAGE Régional DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

REGION GUADELOUPE Archipel d'Avenir

APPEL A CANDIDATURES RESTAURATEURS

Date limite : Lundi 29 Septembre 2025 à 12h00

UN ARCHIPEL ZÉRO DÉCHET EN 2035

www.regionguadeloupe.fr
RegionGuadeloupe
CRGuadeloupe
Région-Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

l'Europe s'engage en Guadeloupe

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Région Guadeloupe a pour ambition de faire de notre archipel un territoire autonome en énergie d'ici 2030 et zéro déchet en 2035.

Nous pouvons privilégier, lorsque c'est possible, nos ressources locales et adopter un mode de consommation plus résilient, plus responsable.

Face à ces enjeux, l'adoption d'un modèle économique innovant et durable basé sur **l'économie circulaire** apparait comme indispensable. Ce concept vise globalement à diminuer le gaspillage des ressources matérielles en développant de nouvelles formes d'activités à faibles impacts environnementaux et créatrices d'emplois.

Résolument déterminée à impulser cette dynamique au sein de notre archipel, la Région Guadeloupe, en partenariat avec l'ADEME et l'Union Européenne dans le cadre des aides FEDER, organise le 14 et 15 novembre 2025, la 3ème édition de son Village Régional de l'Economie Circulaire en Guadeloupe.

Véritable espace d'information et de sensibilisation du grand public au zéro déchet sur notre territoire, le village régional de l'économie circulaire a permis de réunir **44 exposants et plus de 4 000 visiteurs lors de sa première édition en 2018.**

La participation au village est gratuite, et le nombre de place est limité. La sélection des restaurateur est réalisée par le biais du présent appel à candidature.

La présentation de toilettes sèches, de systèmes d'aquaponie, de compostage domestique, la restauration de meubles apportés par les particuliers, un Repair Café, la création d'une œuvre d'art prenant la forme d'un monstre marin en bouteilles en plastique récupérées par les participants, une friperie, des groupes de réflexion autour de l'économie circulaire et la présence de restaurateurs engagés dans une démarche éco responsable sont autant d'exemples d'animations qui ont marqué la première édition.

II. CAHIER DES CHARGES

En tant que restaurateur, il faudra valoriser les circuits et les ressources locales pour offrir une cuisine durable, qui soutient les producteurs du territoire tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

Le village se tiendra le 14 et 15 novembre 2025 au Mémorial ACTe.

Votre objectif est d'offrir une cuisine authentique et durable en valorisant les producteurs régionaux, en réduisant le gaspillage alimentaire et en contribuant à la vitalité économique et sociale du village régional dans une logique d'économie circulaire.

La Région mettra à disposition gratuitement le matériel support dont vous aurez besoin (chapiteau, tables, chaises…) .

La Région se réserve le droit d'annuler l'édition du village en cas de nouvelle crise sanitaire ou de mesures empêchant un rassemblement, et en informera les candidats sans délai.

Ce présent appel à candidatures comporte un formulaire de candidature (p.4), la charte écoresponsable (p.10) et la charte spéciale restaurateur (p.11) qui devront être signées par tous les restaurateurs. Ces chartes contiennent toutes les règles de vie du village à respecter sur le plan de la sécurité et de l'environnement.

III. MODALITES DE CANDIDATURE

Comment candidater au village régional de l'économie circulaire ?

Retournez sur le site de la Région Guadeloupe :

- **Le formulaire de candidature**
- **Votre attestation d'assurance et**
- **La charte écoresponsable signée**
- **La charte des restaurateurs signée**

Date limite : Lundi 29 septembre 2025 à 12h00
A l'adresse mail suivante : VREC2025@regionguadeloupe.fr

Critères de sélection

Les pratiques de consommation écologiques (utilisation de l'eau, des modes de cuissons…)
Utilisation des produits locaux et de saisons
La solution logistique proposée pour le zéro déchet

Comment se fait la sélection ?

Jury composé de la Région et de l'ADEME
Annonce des résultats par courriel : Mi- octobre 2025

Pour toute demande d'informations complémentaires :

VREC2025@regionguadeloupe.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom de l'organisme

……

Renseignements

Nom du responsable de la structure : ……
Adresse : ……
Code postal : …… Ville : ……
Téléphone : ……
E-mail : ……
Site internet : ……
N° SIRET : ……
N° NAF : ……
Date de création de la structure : ……

Statut : ☐ Entreprise ☐ Association ☐ Collectivité
☐ Autre (à préciser) : ……

Avez-vous participé à la première édition du village en 2018 ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, l'animation proposée était-t-elle la même ? ☐ Oui ☐ Non

Le type de menus proposés

……

……

……

……

……

Proposition des restaurateurs

Comment choisissez-vous vos producteurs et fournisseurs pour privilégier le local et le circuit-court ? :

.....

.....

Quelle solution avez-vous mis en place pour réduire le gaspillage alimentaire ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Que faites-vous des invendus ou des restes (dons, compost, transformations) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

……..

……..

Nombre de personnes présentes sur le stand : .....

Public cible: ☐ Femme ☐ Homme
☐ Famille ☐ Adolescent ☐ Enfant
☐ Personne âgée ☐ Personne en situation de handicap
☐ Autre (à préciser) : .....

En quoi votre proposition de restauration s'inscrit-elle dans une démarche d'économie circulaire ?

……

……

……

……

……

……

……

Comment gérez-vous le tri et la valorisation de vos déchets (biodéchets, huiles, cartons, verre, plastique) ?

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous remplacé certains emballages ou contenants par des alternatives réutilisables ou compostables ?

.....

.....

.....

.....

.....

Comment sensibilisez-vous vos clients à votre démarche éco-responsable ?

.....

.....

.....

.....

Travaillez-vous en partenariat avec des acteurs locaux de l'économie circulaire (associations, collectivités, entreprises) ?

.....

.....

.....

Avez-vous des exemples concrets d'impact positif sur le territoire (emplois, soutiens aux producteurs, réductions des déchets, etc…) ?

.....

.....

……

……

……

Moyens logistiques

Besoins matériels

Nombre de chapiteaux nécessaire (1 chapiteau représente environ 25 m²):

☐ 0,5 ☐ 1 ☐ Autre (à préciser)…….

Nombre de tables (dimensions : 180X70 cm): ☐ 1 ☐ 2 ☐ Autre (à préciser) : ……..

Nombre de chaises : ☐ 1 ☐ 2 ☐ Autre (à préciser) : ……

Autres matériels (à préciser) : ……

Raccordements nécessaires

☐ Electrique

☐ Eau / assainissement

Dons pour les visiteurs du village (facultatif)

Nous vous proposons d'offrir des cadeaux aux visiteurs durant la manifestation, dans le thème de l'économie circulaire.

Exemples :

- **Goodies écologiques et circuits courts:**
  - **Kits de vaisselle réutilisable,**
  - **Un bon d'achat**
  - **Autres**

Service, goodies ou objets proposés :

……

……

Description : ……

Quantité prévue : ……..

Remarques diverses :

……

……

……

……

……

CHARTE ECO-RESPONSABLE

Engagement environnemental

ARTICLE 1 : Jeter et trier tous les déchets dans des containers mis à votre disposition sur le village (bacs de tri, bacs de compostage).

ARTICLE 2 : Respecter la faune et la flore sur tout le village et ses environs (ne pas arracher de fleurs ou perturber les animaux).

ARTICLE 3 : Débrancher tous les appareils électriques qui ne sont pas utilisés pendant l'évènement afin d'économiser l'énergie.

ARTICLE 4 : Eviter de ramener des produits (liquides/solides) dangereux pour l'environnement (voir étiquette au dos du produit).

ARTICLE 5 : Laisser son stand propre (nettoyage des tables/chaises/ramassage des déchets au sol) après la manifestation : aucun objet ne doit rester sur place.

Sécurité du village

ARTICLE 1 : Ne pas laisser une source d'eau proche d'un branchement électrique.

ARTICLE 2 : Mise en sécurité des animations proposées (demander l'avis d'un technicien si besoin).

ARTICLE 3 : Ne pas fumer et consommer de l'alcool sur le village.

ARTICLE 4 : Ne pas ramener d'objets explosifs, sous pression sur le village.

Qualité du village

ARTICLE 1 : Respecter le périmètre d'exposition de chaque stand afin de ne pas encombrer les autres exposants.

ARTICLE 2 : Gérer le volume sonore de son stand (sono/micro ou autre) pour que chacun puisse se faire entendre par le public.

ARTICLE 3 : Ne pas laisser son stand sans surveillance afin d'éviter tout risque de vol. En cas de vol, la Région décline toute responsabilité.

ARTICLE 4 : Amener une balance (pèse personne ou autre) et quantifier le nombre d'objets récupérés, réemployé ou recyclé sur le stand lors de la manifestation. Un bilan sera exigé par la Région à l'issue de la manifestation.

Je soussigné(e) Mme/Mr .....……agissant pour le compte de..... ....déclare avoir pris connaissance de la charte écoresponsable ci-contre et m'engage à respecter les règles de bonne conduite de celle-ci.

Fait à : ……

Le ...../……/2025 Signature

CHARTE ECO-RESPONSABLE
« SPECIALE RESTAURATEURS »

Tous les organismes servant des boissons ou de la nourriture sur le Village Régional de l'Economie Circulaire doivent signer cette charte écoresponsable « spéciale restaurateurs ». Elle décrit toutes les règles à respecter concernant la restauration. Elle a pour but de limiter le gaspillage alimentaire et l'impact environnemental.

L'approvisionnement alimentaire :
ARTICLE 1 : Privilégier systématiquement des produits locaux et de saisons.
ARTICLE 2 : Afficher de façon visible, la provenance et la composition des produits vendus.

Le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets
ARTICLE 1 : Adapter la quantité de nourriture servie par personne afin de limiter le gaspillage.
ARTICLE 2 : Récupérer tous les déchets biodégradables sur le stand dans un récipient dédié.
ARTICLE 3 : Trier tous les autres déchets engendrés non biodégradables et les placer dans les containers dédiés.
ARTICLE 4 : Déposer au fur et à mesure, dans une zone spéciale dédiée, les déchets organiques dans un composteur.
ARTICLE 5 : Mettre en place un gâchimètre afin de mesurer quantitativement la nourriture jetée.

Vaisselle et contenant
ARTICLE 1 : Utiliser uniquement de la vaisselle consignée, réutilisable ou compostable.
ARTICLE 2 :Utiliser uniquement des éco-cup à l'effigie de l'évènement. Ces éco-cups seront mis à votre disposition par la Région Guadeloupe dans le cadre de cette organisation.
ARTICLE 3 : Utiliser des serviettes en papier et des nappes dégradables ou réutilisables.
ARTICLE 4 : Pour la consommation sur place, pas de vente de bouteilles, canettes ou autre type de boissons conditionnées. Utiliser des éco-cup à l'effigie de l'évènement.

Les menus et les recettes
ARTICLE 1 : Proposer des plats à base de légumes et fruits locaux, limiter la part de viande dans le plat.
ARTICLE 2 : Pas de vente de boissons alcoolisées sur le village.

Consommation énergétique
ARTICLE 1 : Limiter, si possible, la consommation énergétique sur le stand en favorisant des plats froids.

Je soussigné(e) Mme/Mr .....……avoir pris connaissance de la charte écoresponsable « spéciale restaurateurs » ci-contre et m'engage à respecter toutes les règles énumérées.

Fait à : …… Signature

Le ...../……/2025